

SEANCE DU 22 JANVIER 2018

Régulièrement convoqué par le Maire, le Conseil Municipal s'est réuni de façon ordinaire au lieu ordinaire de ses séances, Salle de la Mairie, le 22/01/2018, à vingt heures sous la présidence de Brigitte BEAL, le Maire.

Les membres présents : Mmes BEAL, GUERRIN, PRUNOT, BRUCHET.

MM. PERROUD, BONIN, TOLLIE, MEUGNIER, PUGEAUD, MARMORAT.

Absentes excusées : Mmes Patricia FERNOUX (procuration à Mme PRUNOT) et Nadine VALOIS (procuration Alain BONIN).

Absent : Christophe MICHEL-ROUX.

Secrétaire de séance : Micheline GUERRIN.

Approbation et signature du compte-rendu du Conseil Municipal du 21/12/2017.

Délibérations :

- Attribution du marché de travaux sur le réseau d'eaux pluviales Rue de la Croix Blanche et Impasse de la Bosse :

Madame le Maire présente le rapport d'analyse des offres pour le marché de travaux d'assainissement des eaux pluviales Rue de la Croix Blanche et Impasse de la Bosse qui a été vérifié et validé par la commission d'ouverture des plis. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de retenir l'offre de l'entreprise COLAS pour un montant de 99248.14€ HT soit 119097.77€ TTC.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à lancer les travaux, charge le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires pour la réalisation de ces travaux et l'autorise à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

- Mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement et la gestion des eaux de ruissellement de la Rue du Bois Verdenet :

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre des projets d'investissement 2018, la commune a pour projet d'aménager la chaussée Rue du Bois Verdenet afin d'améliorer l'écoulement des eaux pluviales.

Un maître d'œuvre a été sollicité pour une proposition de réalisation d'études d'avant-projet. Il s'agit de la SAS Pascal LAMURE qui propose sa mission à un coût de 1200€ TTC. Madame le Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal pour lancer ces études d'avant-projet et pour confier cette mission à la SAS Pascal LAMURE pour un coût de 1200€ TTC. Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal accepte la proposition de la SAS Pascal LAMURE et autorise le Maire à lancer les études d'avant-projet.

- Demandes de subventions pour le projet d'aménagement du secrétariat de mairie au titre de l'Appel à projets départemental 2018 et de la DETR 2018 :

Madame le Maire expose au Conseil Municipal le projet d'aménagement intérieur de la mairie. Le coût prévisionnel de 32000€ HT est susceptible de bénéficier de subventions au titre de l'Appel à projets du Département 2018 et de la DETR 2018.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Coût total : 32000€ HT

DETR 2018 : 9600€

Appel à projets Département 2018 : 8000€

FCTVA : 5249.28€

Auto-financement communal : 15550.72€

Le projet sera entièrement réalisé sur l'année 2018.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal arrête le projet d'aménagement intérieur de la mairie, adopte le plan de financement, sollicite les subventions au titre de l'Appel à projets départemental 2018 et de la DETR 2018 et autorise le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

- Dépenses d'investissement 2018 avant vote du budget communal 2018 :

Préalablement au vote du budget primitif 2018, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2017.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2018, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L.1612-1 du Code général des collectivités territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2017.

A savoir :

Budget « Commune » :

CHAP 21, OP ONA, article 2188 : 778.80€ TTC, achat d'une vitrine extérieure pour la mairie, SEDI EQUIPEMENT.

Madame le Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal qui accepte à l'unanimité des membres présents et l'autorise à mandater cette dépense d'investissement 2018 dans la limite des crédits repris ci-dessus, et ce, avant le vote du budget primitif 2018.

- Renouvellement du Contrat à durée à déterminée de Emmanuelle PERRUSSON :

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que Madame Emmanuelle PERRUSSON remplace Christine DUBOIS depuis le 20/11/2017, pendant sa période de congés, jusqu'au 31/01/2018.

Au départ en retraite de Christine DUBOIS le 01/02/2018, il est nécessaire d'assurer son remplacement.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal le renouvellement du contrat à durée déterminée de Emmanuelle PERRUSSON, en qualité d'adjoint technique territorial, pour pourvoir l'emploi d'agent d'entretien des bâtiments communaux et agent de service cantine, à raison de 18 h hebdomadaire annualisées, pour une durée d'un an à compter du 01/02/2018 et ce, pour assurer la vacance de poste de Christine DUBOIS.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

Point sur les travaux de la Cosne :

Suite au compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal du 21 décembre 2017, un devis complémentaire a été fourni par l'entreprise Joly pour l'aménagement du bief de la Cosne sous le chemin communal près du chemin de la Fontaine. La dépense pour ces travaux est partagée entre le Syndicat des Cosnes et la commune d'Allériot. Le reste à charge pour la commune est de 2890 €HT.

Compte-rendu de la réunion « stationnement aux abords de l'école » :

Madame BRUCHET, 4^{ème} Adjointe, rend compte de la réunion du 16/01/2018 : Suite à l'intervention de la gendarmerie du vendredi 22/12/2017 concernant le stationnement de véhicules sur la chaussée le long de la cour de l'école primaire, Madame le Maire, la commission sécurité école, la commission scolaire, Madame la Directrice de l'école, les représentants des parents d'élèves et la présidente de l'association de P'tits Marmots se sont réunis.

Un rappel à la vigilance et la sécurité ainsi qu'un plan indiquant clairement les zones de parking autorisés et celles interdites ont été remis à tous les parents.

Des places de stationnement seront matérialisées au sol à différents endroits afin d'optimiser l'espace (lavoir, autour de la place de l'église, derrière l'église).

Un parking sera créé à côté du lavoir avec structure alvéolée ou dalle engazonnées afin de préserver la nature de ce lieu.

Sécurité : un cheminement piétonnier sera matérialisé au sol le long de l'école maternelle pour sécuriser l'accès au nouveau bâtiment.

Les travaux de sécurisation de l'accès piétonnier depuis le parking de la Croix Blanche jusqu'à l'école seront réalisés dès la fin des travaux sur le réseau d'eaux pluviales rue de la Croix Blanche.

Des « dépose-minute » ont été signalés le matin : des parents laissent leurs enfants le long de la route pour descendre seuls à la garderie. Madame le Maire rappelle que selon le règlement de la garderie, les enfants doivent obligatoirement être accompagnés.

-Commissions communales :

- Commission Communication : le bulletin 2018 est à distribuer.

Questions et informations diverses :

- Guy PERROUD rend compte de la réunion de la commission communication de la Communauté de communes Saône Doubs Bresse concernant l'organisation du Festival des talents créatifs qui aura lieu du 30 juin au 8 juillet 2018 : il y a déjà une soixantaine de candidatures et chaque commune de la CCSDB a proposé au moins un emplacement permettant une exposition sur la durée du festival ou quelques jours.

- Entente Intercommunale Enfance Jeunesse de St Marcel : Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que, le 21/12/2017, il s'était prononcé sur une augmentation de 10% du tarif appliqué aux familles pour les Accueils de loisirs de St Marcel. Or, depuis le 1^{er} janvier 2018, la CAF n'autorise plus de sur-tarifification pour les communes extérieures. Une nouvelle réunion de l'entente intercommunale a été sollicitée.

- Madame le Maire et les représentants des associations d'Allériot ont été invités par l'association « Agir pour Avancer » à la remise des chèques à l'AFM pour les fonds récoltés au cours du Téléthon 2017 (pour Allériot : 1 344€). Ils ont reçu un diplôme et les remerciements de l'association pour ces dons et leur engagement dans le Téléthon.

La séance est levée à 22H00.

Vu pour être affiché en Mairie le 16 Février 2018.
Le Maire, Brigitte BEAL.

